

LE PETIT MICHELOIS

Bulletin Municipal n°5

Décembre 2022



*« Il ne faut pas
mettre de vinaigre
dans ses écrits,
il faut y mettre du
sel. »*

MONTESQUIEU



Dans ce numéro

- La vie municipale
- La vie associative
- Coup de projecteur sur Francis BERGESE
- Les réalisations et projets
- Le site internet
- Un petit mot d'histoire
- Bon à savoir
- L'état civil 2022



LE MOT DU MAIRE

Saint Micheloises, saint Michelois,

L'année 2022 s'achève dans une certaine morosité. Alors que nous avons laissé derrière nous les années « Covid » et leur cortège de contraintes sanitaires, nous pensions pouvoir bénéficier d'un retour à une vie normale, où les sourires allaient remplacer les masques, les projets refaire surface et où on allait enfin pouvoir profiter de la vie.

Hélas, la nature humaine ne se satisfait pas de ce qu'elle possède, l'envie est toujours plus forte que la raison, et le pouvoir permet de s'approprier le bien d'autrui. L'ours russe, occupé à ranger sa tanière pendant les dernières décennies, a décidé d'aller reconquérir ses anciens territoires, replongeant l'Europe dans un monde du passé où la guerre impose ses règles et sa loi.

Avec les années « Covid », nous avons appris que beaucoup de produits manufacturés, essentiels pour notre usage quotidien, n'étaient plus fabriqués sur le territoire national mais provenaient de la lointaine Asie. Avec la guerre en Ukraine, nous sommes confrontés à une pénurie de matières premières, nous rappelant que le grenier à blé de l'Europe se trouve toujours dans les plaines ukrainiennes et que la Russie demeure le plus gros fournisseur de gaz de la planète.

Nous sommes entrés de plain pied dans une période d'instabilité économique et politique, profitant malheureusement aux spéculateurs et défavorisant les consommateurs que nous sommes. Les prix de l'énergie s'envolent, nous amenant à prendre des décisions pour réduire nos dépenses. C'est pour cette raison que les communes de Valence Romans Agglomération se sont engagées à diminuer le temps d'éclairage public pour répondre aux nouvelles contraintes budgétaires.

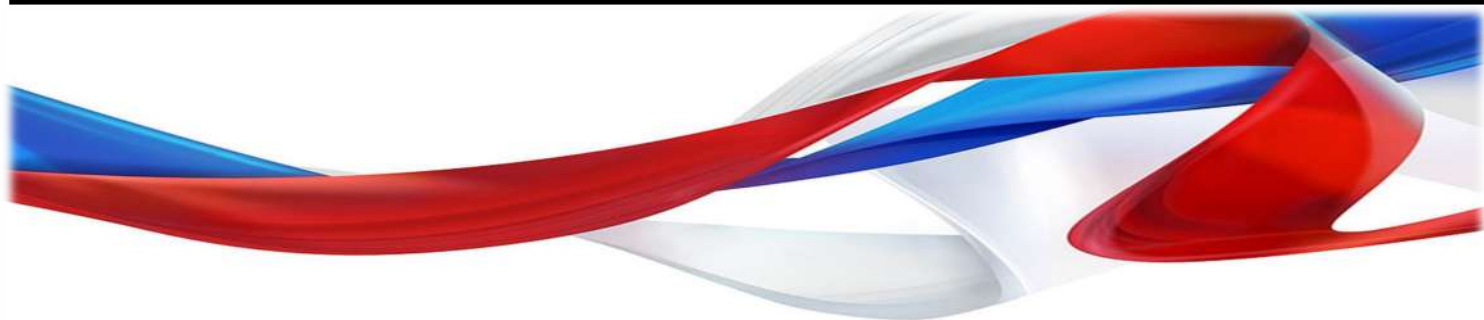
La décision a donc été prise de procéder à une extinction de l'éclairage public de 22h à 6h en semaine et 23h à 6h le week-end.

En espérant que ces nouvelles contraintes ne perturberont pas trop vos déplacements, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous, pour les vœux de l'équipe municipale, le 20 Janvier 2023 à l'espace du Bagnol.

C'est en pratiquant les actions justes que nous devenons justes et en pratiquant les actions courageuses que nous devenons courageux (Aristote).

Pierre COLOMB

► les vœux du maire



**Vendredi 20 janvier à 19h
à l'Espace du Bagnol**

Présentation des vœux et accueil des nouveaux arrivants

LA VIE ASSOCIATIVE

FORUM

Les communes de Geyssans, Montagne, Montmiral et St Michel ont organisé le 2ème forum des associations le 3 septembre 2022 à l'Espace du Bagnol. Nous remercions les associations qui ont exposé ainsi que les visiteurs, qui étaient plus nombreux que l'an dernier.



10 Décembre
Marché de Noël
Place rouge de St Michel

À vos agendas!



31 Octobre
Halloween
à la salle des fêtes
de Montmiral

Novembre
Livre de recettes Tome 2



14 Mai

Montmiral
Saint-Michel-sur-Savasse
KERMESSE
Dès 19h
Fête de la musique

Environ 21 décembre
Vente d'huîtres



1^{er} Avril

Salle du Bagnol



Courant
janvier-février
Tombola



LA VIE ASSOCIATIVE

VOGUE



La vogue tant attendue a réuni petits et grands autour d'une fête réussie et un feu d'artifice grandiose.

Voici les mots du président du comité des fêtes, Patrick Dubuisson

« Merci à tous d'être venus aussi nombreux. Merci aux enfants pour leur participation, leur joie et leur sourire. Merci aux bénévoles sans qui la Fête n'aurait pas pu se tenir et en particulier à Christophe qui encore une fois nous a régalés.

Enfin merci à tous les membres du comité qui n'ont pas compté leur temps et



CYCLO-CROSS.

Une magnifique journée pour le Cyclo-Cross organisé par le VSRP. 12 enfants de St Michel et de Montmiral se sont initiés à ce sport. Une crêpe et un jus de fruit les ont récompensés de leurs efforts. Plus de 170 coureurs ont participé à cet événement. Pierre LA TOUR nous a fait l'honneur de sa présence.

Le Comité des Fêtes remercie le VSRP et son Président François MONTERRAT, Jean Yves DUBAUT pour le parking, Raymond BERNE pour le champs de bosses, les municipalités pour l'Espace du Bagnol.



LA VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLEE GENERALE d'ENTRAIDE ET PARTAGE A SAINT MICHEL

Entraide et Partage à Saint Michel est une association de personnes solidaires qui se sont volontairement regroupées pour se rendre la vie moins dure, ce qui n'est pas un luxe par les temps qui courent.

C'est une organisation privée qui ne doit de compte qu'à ses membres. C'est aussi une association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 et à ce titre, elle doit rendre des comptes aux pouvoirs publics en contrepartie des avantages qu'ils lui accordent. Son Assemblée générale tenue le 27 Octobre a répondu à ces deux exigences.

Dans son rapport moral, le Président a rappelé les valeurs fondatrices de l'Association : le partage, l'entraide et la lutte contre le gaspillage. Il a insisté sur le fait que l'association fonctionnait grâce à des bénévoles qu'il a chaudement remerciés. Il en a profité pour rappeler que leur temps de travail équivaut à un temps plein.

Le trésorier a ensuite rapporté la situation financière de l'association. Elle fait état d'un solde positif qui lui permet d'envisager son avenir à moyen terme avec sérénité.

Dans son rapport d'activité, le secrétaire a souligné que l'association est un organisme privé seulement ouvert à ses membres. Toute personne qui en fait personnellement la demande peut être membre, sous réserve que son domicile fiscal soit situé à Saint-Michel ou à Montmiral, que son revenu fiscal de référence pour l'année 2022 soit inférieur 26 070 euros et qu'elle acquitte une cotisation de 10 euros.

Il lui suffit de se présenter à la permanence de l'association, 670 bis rue de la Patache à Saint Michel, les lundi, mercredi et vendredi entre 15 heures 30 et 17 heures 30. La liste des adhérents sera arrêtée le 31 Décembre 2022.

Les trois rapports ont été adoptés à l'unanimité des présents (moins une abstention). Quitus a été donné au bureau pour sa gestion. Après les mots d'encouragement de Monsieur le Maire de Saint-Michel, la réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié.

Marché de Noël intercommunal



Un grand MERCI aux associations, aux commerçants, aux écoles et aux enfants pour les très beaux chants de Noël. Merci à tous les bénévoles qui ont participé à l'organisation, à la mise en place et au démontage des stands. Le froid n'aura pas freiné la convivialité et la bonne humeur présentes sur le marché de Noël en ce 10 décembre 2022. Rendez-vous l'année prochaine à Montmiral.



COUP DE PROJECTEUR

FRANCIS BERGÈSE
dessinateur de bande dessinée



Avant même de savoir marcher, il dessinait des avions à la craie sur le carrelage de sa cuisine... « Il », c'est Francis BERGÈSE, auteur et dessinateur de BD, Saint Michelois depuis 1991 et passionné d'aviation. Accompagné de Lise, sa pétillante épouse, nous l'avons rencontré afin d'évoquer son parcours. La visite fut chaleureuse et passionnante !

Francis BERGÈSE est né en 1941 à Crest, marié, deux enfants (dont un auteur de BD : Bériq/Sylvain et Sylvette) et trois petits enfants.

La lecture à peine apprise, il passe très vite du conte pour enfants à la bande dessinée avec une reliure de "Spirou" dans laquelle se trouvait le début d'une aventure de guerre non coloriée : "les Japs attaquent"... Buck Danny y faisait son apparition. Ce fut le déclenchement d'une passion pour l'aviation et la bande dessinée.

Mise en pratique de l'aviation avec l'apprentissage du vol à voile à 17 ans, puis breveté pilote de planeurs à 18 ans, il fait sa préparation militaire parachutiste (pour voir ce qu'un pilote éprouve à quitter un aéro-nef en vol...).

Engagé à 19 ans dans l'ALAT (Aviation Légère de l'Armée de Terre), il aurait préféré l'Armée de l'Air, mais la durée d'engagement nécessaire était plus longue... Il sera sergent-pilote d'observation durant deux ans en Algérie (dernières opérations, déménagements, puis présence française après l'indépendance).

Puis il monte à Paris en 1964 pour tenter sa chance dans le dessin, et si possible la BD. Il continue à pratiquer l'aviation en faisant du vol à voile et en remorquant les planeurs dans la région parisienne.

De retour dans la Drôme en 1967 après avoir décroché suffisamment de travail régulier sur Paris, il travaillera principalement pour les éditions Fleurus (J2 Jeunes, J2 Magazine, Formule 1, Fripounet), Francs-Jeux (journal des écoles laïques), Editions Chapelle (une série d'aviation durant un an dans Zorro et adaptation de romans "Signe de Piste" en BD, BD de guerre pour adultes dans Cap 7... etc...), Alsatia (illustration de romans "Signe de Piste"). Ces travaux étaient en général mal payés. Il abandonne en 1972 devant la difficulté de faire vivre ainsi une famille comptant maintenant deux enfants.

Employé en 1972 au mensuel "le Fanatique de l'Aviation", il en sera rédacteur en chef un temps. Il passera ensuite par d'autres revues aéronautiques avant de revenir à l'illustration, employé à plein temps par les maquettes Heller pour la réalisation des couvercles de boîtes. Il lance une collection de monographies d'avions aux éditions Ouest-France. Il continue de pratiquer l'aviation au sein de l'équipe du collectionneur de vieux avions Jean Salis, à La Ferté-Alais, près de Paris. Il se retrouve sans travail en 1980, Heller ayant déposé son bilan. Il décide de revenir à la bande dessinée. Il rencontre alors Jean-Michel Charlier qui cherchait quelqu'un à qui confier le redoutable honneur de succéder à Victor Hubinon (décédé en 1979) pour la reprise des aventures de Buck Danny... Depuis, douze albums de Buck Danny ont été réalisés (N° 41 à 52), ainsi que cinq dans la collection Biggles.

COUP DE PROJECTEUR

Premières illustrations.

Séance de dédicaces.

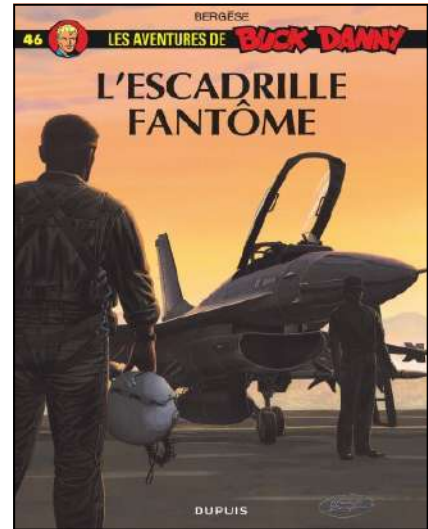
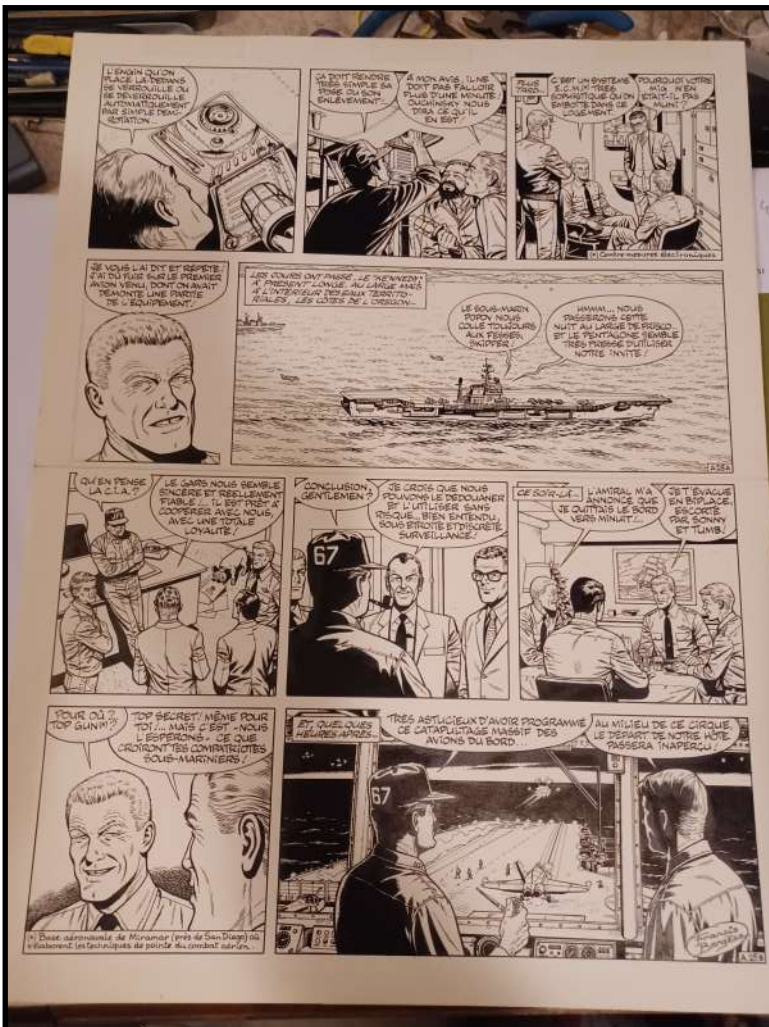


Planche de dessin.

Colorisation de la planche.



REALISATIONS ET PROJETS

FRESQUE

Réalisations 2022

CARREFOUR CÔTE MARECHALE :



UN CHEMIN PIETONNIER ROUTE DE LA TOUME:

Pour relier la sortie du village au cimetière.



PLANCHER DE L'ÉGLISE (vue de dessous) :



REALISATIONS ET PROJETS

REALISATION DU CITY PARK AU PRINTEMPS 2023

Le conseil municipal a validé la création d'un plateau multisports, après les accords de financement attribués par la région, le département, la DETR, la FCTVA.

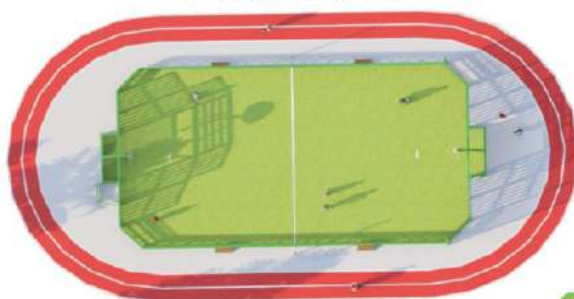
Ce projet d'un coût total de 148 511.94€ est subventionné à hauteur de 80%.

L'entreprise LAQUET de Lapeyrouse Mornay débutera les travaux au printemps 2023.

L'espace détente (à côté du local technique) comportera une aire de jeux pour les plus jeunes et un city stade.



TERRAIN MULTISPORTS



AIRE DE JEUX



Structure de jeux VING,
STEEL 0205-1
HIC : <150cm zone de sécurité : 44,4m²



Jeu sur ressort «ETOILE»
SPRING 0611-1
HIC : <60cm zone de sécurité : 12,5m²

TERRAIN MULTISPORTS



Structure de jeux «VOITURE»
SOLO DB20
HIC : <60cm zone de sécurité : 17m²



Poutre d'équilibre
CLIMBOO 0411
HIC : <60cm zone de sécurité : 15,1m²

SITE INTERNET

La commune a mis en ligne son site internet début septembre. Vous y retrouverez diverses informations sur :

La vie communale et municipale

Actualités et événements dans la commune

Liens utiles à votre quotidien.

Le plus simple est d'aller le visiter.



www.saintmichelsursavasse.fr

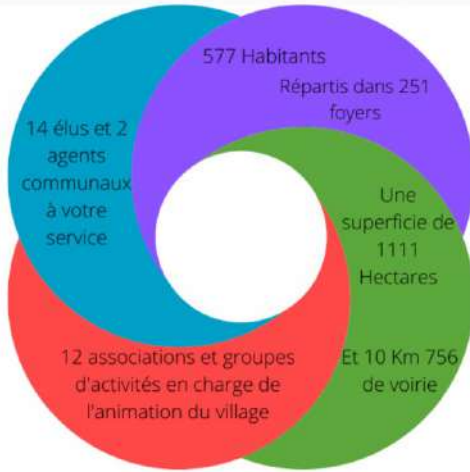


Déjà 1255 visiteurs et 5943 vues ...



EN CHIFFRES

Saint Michel en chiffres



- Equipe municipale**
- Les commissions communales
 - Comptes-rendus du Conseil Municipal
 - Les délibérations
 - Les arrêtés du Maire

LES BULLETINS



Mairie
465 Rue de la Patache – 26750 ST MICHEL S/ SAVASSE
Tel : 04.75.02.63.48
Mail : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr



Ecole de Saint Michel sur Savasse

Écoles du RPI Saint-Michel - Montmiral



Ecole de Montmiral

Le SIVOS des Collines est un regroupement de deux écoles : l'école primaire de Montmiral et l'école élémentaire de Saint Michel sur Savasse.

L'école de Montmiral accueille les enfants de la Petite Section au CE1.

L'école de Saint Michel sur Savasse accueille les enfants du CP au CM2.

Elles sont reliées par une navette gratuite.

Ecole élémentaire	
Directeur : YALLA Isabelle	
3 Classes	
Du CP au CM2	
N°téléphone : 04.75.02.00.74	
Mail : ce_036419@scs.savasse.fr	
Adresse : 1 Place des gamins 26 750 Saint Michel sur Savasse	
Horaires: Matin 8h50 – 12h00 Après-midi : 13h30 – 16h30	
Centre et garderie pour les enfants en demi-pension	

Ecole Maternelle	
Directeur : TINGRY Fabienne	
3 classes	
De la petite section au CE1	
N°téléphone : 04.75.02.74.34	
Mail : cm_020360m@scs.savasse.fr	
Adresse : 28 rue des 2 docteurs 26 750 Montmiral	
Horaires: Matin 8h40 – 11h50 Après-midi : 13h30 – 16h40	
Centre et garderie pour les enfants en demi-pension	

PETITE ENFANCE / JEUNESSE

Les Minimoys

Les Minimoys est un regroupement de 3 assistantes maternelles agréées, éveillant vos enfants dans une maison au centre de Saint Michel sur Savasse, à côté de l'église.
Pour toutes demandes de renseignements ou inscriptions les joindre au 04.75.45.58.12



- PELLAT Christiane** Assistante Maternelle agréée
- Vincent Jacqueline** Assistante Maternelle agréée
- Vincent Aurore** Assistante Maternelle agréée

Assistantes maternelles

Plusieurs assistantes maternelles exercent sur la commune de Saint Michel sur Savasse.
liste des assistantes maternelles

ASSOCIATIONS ET ACTIVITÉS

Amicale Laïque Les Collines

M. IDELON Gaëtan
04.75.48.15.75 / 06.23.06.65.15
150 Chemin du Beco
26750 Saint Michel sur Savasse
lescollines2750@hotmail.fr

Comité des fêtes

M. DUBUISSON Patrick
04.75.71.02.46 / 06.08.98.16.10
815 Chemin Dou Fayard
26750 Saint Michel sur Savasse
pdubuisson@wanadoo.com

Club de la Savasse

Mme TARDY Maryvonne
04.75.02.96.46
1 Impasse des landières
26750 Saint Michel sur Savasse
club.savasse26750@orange.fr

Association Les cavaliers des Collines

M. BOUVIER Jocelyn
09.53.93.73.10 / 07.67.49.00.82
4 place des Mûriers
26750 Saint Michel sur Savasse
appaocsa.h@hotmail.fr

Gymnastique féminine

Mme COLOMB Chantal
04.75.02.55.36 / 06.82.14.37.65
195 Côte Maréchale
26750 Saint Michel sur Savasse
colomb.chantal@orange.fr

Groupe Pilates

Mme DYE Claudine
06.65.29.37.35
815 Chemin du Vieux Moulin

AUTORISATION D'URBANISME



Retrouvez tous les formulaires de permis de construire et déclarations préalables via ce lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

EXTRAITS DES CONSEILS MUNICIPAUX

MAI

QUESTIONS DIVERSES

Gyrobar – Installation d'un Food truck

Le bar à bières appelé Gyrobar s'est installé pour la première fois Place Valfontaine ce mardi 3 mai. Il sera sur St Michel, entre 18h et 23h, tous les mardis de mai à septembre.

Remplacement secrétariat

Marie-Line CROS est arrivée ce jour en mairie pour pourvoir au remplacement de Gaëlle BERNARD. Son temps de travail sera de 24 heures par semaine, jusqu'au 14 octobre.

Dotation cantonale

Une réunion a été organisée par les conseillers départementaux pour faire un point sur les subventions et les travaux de voirie prévus par le Département sur le territoire du canton Drôme des Collines.

Point sur les subventions :

La commune de Saint Michel a deux demandes de subvention en cours pour les travaux Côte Maréchale et ceux de la mairie/ accessibilité des bâtiments

Les subventions pour le cheminement piéton jusqu'au cimetière et la dotation voirie 2022 ont déjà été versées.

La subvention pour le City stade est en cours d'instruction mais devrait être accordée sans problème.

Les amendes de police seront perçues en 2023 pour St Michel (tous les trois ans) : 2 509 € réservés pour des travaux relatifs à la sécurité routière (demande de subvention à effectuer avant juin 2023)

Pour les associations :

Il existe une enveloppe animation pour les associations. Ainsi, une association qui organise une manifestation peut solliciter une aide de 500 € auprès du Conseil Départemental.

De plus, du matériel informatique plus utilisé peut être donné aux associations, sur simple demande, par le Conseil Départemental.

Voie :

Plusieurs opérations de voirie sur des routes départementales touchent St Michel : les travaux Route de la Toume et Côte Maréchale jusqu'au Chalon

Une demande de devis est en cours pour réaliser un nouvel accès au cimetière, pour le passage des camions pour le ramassage des points de tri.

Le Département propose des aides pour la conservation du patrimoine, notamment pour la gestion/valorisation des sources et des chemins de randonnée. Cela pourrait être intéressant pour la commune, pour alimenter des points d'eau dans le village de récupérer l'ancienne source Chemin du Baco, plutôt que de la laisser s'écouler dans la Savasse.

JUIN

CREATION DE DEUX EMPLOIS DE SAISONNIERS POUR L'ETE 2022

Suite à l'offre d'emploi pour le recrutement de deux emplois saisonniers pour travailler cet été au service technique, deux candidatures ont été reçues :

Lucas Tenchon pour travailler sur la période du 20 juin au 08 juillet

Gwen Rostaing pour travailler sur la période du 8 au 26 août

QUESTIONS DIVERSES

Point Gendarmerie

Lors de sa rencontre avec Monsieur le Maire, le gendarme a remis un rapport concernant l'exercice de sa mission sur la période de janvier à avril 2022 sur la commune. Monsieur le Maire explique le rapport et indique que les infractions en matière de sécurité routière ont diminué par rapport à la même période sur 2021 (8 infractions en 2021, 2 en 2022). Les infractions liées aux stupéfiants et à la consommation d'alcool, les interventions et les actes de délinquance ont également diminué sur la même période. Il n'y pas de changement concernant les accidents corporels, les blessés, les tués ainsi que concernant les cambriolages, aucun sur la commune.

Le Maire fait part de la vitesse excessive dans la traversée du village. La gendarmerie est d'accord pour venir réaliser des contrôles et être davantage présente. D'une façon générale, le bilan est plutôt favorable.

Point jurés d'assises.

Le 12 mai a eu lieu le tirage au sort des jurés d'assises à Saint Donat. 2 administrés ont été tirés au sort. Ils recevront une notification. Ensuite, un nouveau tirage au sort aura lieu entre les 24 personnes tirées au sort des différentes communes pour en retenir 12.

Divers

Il a été signalé un dépôt sauvage d'ordures par un habitant de la commune sur la commune de Montmiral. Le maire de Montmiral a transmis un courrier à la personne concernée afin de rappeler la réglementation en la matière

Le SIVU du Bagnol a lancé un avis d'appel à manifestation d'intérêt concernant le projet des ombrières (avec intégration de la gestion des eaux pluviales). L'avis est paru dans les annonces légales

A compter du 30 mai 2022, les feux d'artifice sont interdits à l'espace du Bagnol. Pas de dérogation possible. En cas de non respect de l'interdiction, la totalité de la caution sera retenue et le loueur concerné ne pourra plus louer la salle.

JUILLET

AVIS SUR LE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le Maire lit les conclusions du rapport (ce rapport est disponible dans son intégralité en Mairie)

Les volumes consommés ont légèrement diminué par rapport à 2020.

En raison de l'agrandissement du périmètre de gestion du service et au recul des volumes vendus, le rendement du réseau est légèrement inférieur.

Les résultats des analyses de l'eau sont toujours bons.

La santé financière du SIEH est bonne ce qui permet de maintenir les tarifs en 2021.

En 2021, le SIEH a contracté un emprunt pour des travaux réalisés sur les communes de St Paul les Romans et St Lattier.

En 2021, le SIEH a fait l'acquisition d'un groupe électrogène afin de maintenir un service minimum en cas de crise climatique majeure.

GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF À L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS COMMUNAUX DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDEI) ET LE SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE L'HERBASSE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Pour rappel, la convention de groupement lie les 19 communes du Syndicat des Eaux de l'Herbasse situées en Drôme et le syndicat. Cette convention a été signée le 31/08/2021 afin d'engager le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat et les schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes. Le marché est divisé en 2 lots géographiques. La commune de Saint-Michel-sur-Savasse est concernée par le lot n° 2.

Après analyse par la commission d'appel d'offres mise en place par le groupement de commande, le SIEH propose d'attribuer les marchés d'études relatifs à l'attribution des marchés pour la réalisation des schémas communaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie au bureau d'études Naldéo pour le lot n°1 pour un montant de 88 933,75 euros H.T. et au groupement ARTELIA/ATEAU pour le lot n°2 pour un montant de 94 165,33 euros H.T.

Le coût de l'étude pour notre commune devrait s'élever à 13220 € ttc (subventionné à 80%)

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage

Une réunion a eu lieu le 8 juillet avec Monsieur Favier et Madame Lespinasse de VRA afin d'expliquer les possibilités de coupure de l'électricité la nuit sur les points lumineux de la commune.

Il est possible de couper la nuit pendant 7 à 8 heures. Le choix des heures appartient à la commune. Cela permettrait de réaliser des économies. Une partie des économies est reversée aux communes (environ 2 000 / 2 500 euros). VRA propose de couper l'éclairage de tout le village la nuit.

Plusieurs avantages :

Permet la réalisation d'économies ; Permet la préservation de la biodiversité ; Permet d'éviter des points de squat ; Permet de réduire la vitesse de circulation dans la traversée du village et de sécuriser les carrefours

Les inconvénients sont les suivants :

Difficulté de voir les personnes la nuit ; Risque d'augmentation de l'insécurité mais à priori il n'y aurait pas de constat d'augmentation des cambriolages pour les secteurs déjà concernés par une coupure de l'éclairage la nuit.

Formation gestion des cimetières

Monsieur le Maire fait part des informations reçues lors d'une formation sur la gestion du cimetière à laquelle il a assisté, organisée par l'AMF (Association des Maires de France).

La gestion d'un cimetière est très ancienne. Une concession appartient à une personne dénommée le concessionnaire. Les seuls descendants directs ont des droits sur la concession.

L'emplacement appartient à la commune. Le concessionnaire a un droit d'usage. Le concessionnaire est libre de faire ce qu'il veut. La durée est déterminée ou perpétuelle (ce type de concession n'est plus proposée par les communes).

Une concession peut être récupérée si elle n'est plus entretenue et qu'il n'y a pas eu d'inhumation depuis 10 ans, selon une procédure. Lorsqu'il y a une intervention sur une concession, il est important de s'assurer que toutes les personnes concernées sont d'accord. Il est préconisé de mettre en place un règlement intérieur du cimetière afin d'encadrer son fonctionnement, par exemple la hauteur des murs, le type de plantations...

Chaque personne qui réside sur la commune a le droit d'être inhumée dans sa commune, c'est le cas aussi pour une personne qui décède sur la commune. Il est donc nécessaire d'avoir de la place.

Divers

Pour le SIVOS : un agent part à la retraite au 1^{er} août et le contrat d'un agent s'est terminé début juillet. Une réorganisation des plannings a été réalisée (après consultation des agents pour recueillir leur souhait). Une personne a été recrutée et débute le 1^{er} septembre prochain.

Un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains concernés par l'ambroisie.

AOÛT Pas de CM

SEPTEMBRE

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC VALENCE ROMANS AGGLO POUR L'IMPLANTATION DE BORNE WI-FI

L'objectif est d'implanter une borne WI-FI émettant dans un certain rayon rendant le WI-FI accessible à tous gratuitement. Monsieur Panalier est venu le 10 août pour regarder les possibilités. Il a préconisé de positionner la borne contre le mur de la mairie qui s'avère être un endroit adapté. Le réseau Cigale est développé par Valence Romans Agglo. L'utilisation est gratuite. C'est une autre société (Isiac) qui gère la connexion.

Aujourd'hui, plus de 100 bornes sont installées sur le secteur.

Sur Saint Michel sur Savasse, une seule borne est prévue.

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER 2021

Monsieur le Maire fait une présentation du bilan financier 2021 transmis fin juillet, notamment du document de valorisation financière et fiscale 2021. Cette analyse a été réalisée par Monsieur Bernard Cuillerier, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques.

Globalement les recettes de fonctionnement ont sensiblement progressé alors même que les dotations ont diminué. Les charges réelles de fonctionnement ont davantage augmenté. Les charges du personnel du SIVOS se retrouvent dans les charges réelles exceptionnelles.

La commune se place sous la moyenne départementale pour les recettes et les dépenses.

La commune a une capacité d'autofinancement brut d'environ 48 000 euros. Ce qui est important, c'est le fonds de roulement net global, il s'élève à environ 322 000 euros et augmente pour le cinquième exercice consécutif du fait du faible niveau d'investissement. C'est plutôt

très bon (dépassé la moyenne départementale) et représente 435 jours de charges réelles de fonctionnement. Les ratios CAF (Coefficient d'Autofinancement Courant) et endettement sont satisfaisants.

Monsieur le Maire fait une présentation de la gestion comptable de la commune. L'appréciation du Délai Global de Paiement : règlement des fournisseurs dans un délai de 30 jours, 20 jours pour la collectivité et 10 jours pour le comptable. Pour la collectivité, le DGP est de 12,15 jours dont 5,98 jours du comptable : même si on observe une dégradation par rapport à 2020, cela reste très convenable. Celui-ci fait état d'une bonne gestion.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE VALENCE ROMANS AGGLO

Monsieur le Maire fait une présentation du rapport d'activité 2021 de Valence Romans Agglo (celui-ci avait été transmis aux élus avec la convocation). Le rapport s'organise autour de 4 grandes thématiques : la préservation de l'environnement, le développement économique, les services à la population, la préservation des équilibres.

Sur chaque thème, Monsieur le Maire revient sur les principaux faits marquants et sur les principales perspectives pour 2022. Par exemple, concernant la préservation de l'environnement, il cite certains faits marquants : l'amélioration de la qualité de l'air, la chasse aux fuites d'eau, l'investissement dans la gestion des eaux pluviales, la préservation de l'eau et de la biodiversité, la simplification du tri. Pour les perspectives pour 2022, on peut citer la chasse aux luminaires les plus énergivores et l'extinction nocturne de l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

Fresque

117 bulletins ont été rendus : 84 pour les chevaux (environ 72 %), 20 pour les enfants, 12 pour le moulin et un pour une autre proposition. La commande auprès de Vincent Ducaroy peut donc avoir lieu, les travaux étant prévus pour début septembre.

Divers

Frelons asiatiques : la présence de nids se déclare sur un site internet dédié. La destruction n'est pas obligatoire mais elle est recommandée. Une partie de l'intervention est prise en charge par l'Agglo (le reste est à la charge du particulier).

Les travaux sur la station de relevage route de la vieille église ont commencé

La commune a passé commande de 5 tables de pique-nique pour la place et, éventuellement, pour le futur city stade, suite à un déstockage

Aménagement du cimetière : le revêtement a été réalisé, il reste la terre végétale à répartir, à égaliser. Une date est fixée le samedi 17 septembre (en même temps, il est prévu un voyage aux benches pour les déchets, aux encombrants).

Droit de préemption urbain : celui-ci a lieu sur des terrains préalablement identifiés

Une réflexion sera engagée cet automne. En effet, celui-ci peut être intéressant en vue de l'aménagement futur de certains secteurs du village. Actuellement, très peu de parcelles sont concernées par ce droit de préemption.

Côte Maréchale : concernant l'implantation des clôtures, c'est le règlement intérieur qui s'applique

Début août, un agent du SIVOS est parti en retraite

Visite de Madame Anthoine le 7 octobre à 11h30

Un courrier a été envoyé aux propriétaires des terrains concernés par l'ambroisie

Le site internet de la commune est lancé avec le nom de domaine suivant : www.saintmichelsursavasse.fr

Il est proposé de faire une présentation aux associations de St Michel le vendredi 16 septembre à 18h00 Une sélection de photos de la commune prises par M. Vergote a pu être mise sur le site.

A l'automne, un groupe de travail sera constitué pour l'aménagement relatif à la sécurité routière (en lien avec la dotation pour les amendes de police)

Location de l'Espace du Bagnol :

. Lecture d'un courrier d'une personne mécontente ayant loué la salle du Bagnol en août dernier

. Plusieurs habitants ont fait part du bruit excessif lors de certains week-ends d'août

Sur les chemins, les trous ont été bouchés et le broyage effectué sauf sur la piste forestière compte tenu des risques incendie liées à la sécheresse.

OCTOBRE

CONCLUSION D'UN MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA REALISATION D'UN CITY STADE

Pour rappel, la commission cadre de vie travaille depuis plusieurs mois sur la création d'un city stade et d'une aire de jeux pour aménager le terrain de sport communal Rue de la Cure (*projet ajouté en pièce jointe avec la convocation*).

A ce jour, concernant ce projet, plusieurs subventions ont pu être obtenues :

Conseil départemental : 49 504 €

DETR (Etat) : 30 940 €

Et une subvention du Conseil régional devrait être également possible, ce qui permettrait de voir ce projet subventionné à hauteur de 80%, soit le taux maximal de subvention pouvant être obtenu.

La commission cadre de vie a pris contact avec plusieurs opérateurs.

Le projet est présenté en séance :

Création d'une piste d'athlétisme autour du stade

Terrain synthétique avec du gazon artificiel et du sable

Aire de jeux avec un revêtement spécial

Ainsi, il est proposé d'attribuer le marché de travaux pour la création d'un city stade à l'entreprise Laquet pour un montant de 80 871,80 € HT (97 046,16 € TTC) ayant remis une offre répondant aux critères techniques et de prix fixés par la commune. Cette somme comprend l'intégralité des travaux, du terrassement à la pose du matériel. L'entreprise annonce un délai de douze semaines après la commande pour débiter les travaux, qui dureront deux mois. Le projet serait donc effectif début juin 2023.

ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE A 575

La propriétaire de la parcelle A 575 a proposé à la commune pour 1€ symbolique de lui céder un terrain de 940 m² sur les hauteurs de Saint Michel, à proximité de la Côte Maréchale.

Il s'agirait donc, au vu de la demande du propriétaire, d'une cession amiable à l'€uro symbolique de la parcelle A 575 avec prise en charge des frais de notaire par la commune.

L'intérêt pour la commune est ici d'éviter que cette parcelle soit vendue à des propriétaires privés qui tentent d'ériger des constructions illégales.

MISE A JOUR AU 1er OCTOBRE 2022 DE LA LONGUEUR TOTALE DE LA VOIRIE COMMUNALE

Cet automne, il a été procédé à la mise à jour de la longueur de la voirie communale suite à la réception d'un courrier du Conseil départemental demandant aux communes ses longueurs de voirie. Or, cette donnée est importante car elle est envoyée chaque année à la préfecture et constitue, entre autres, une des bases pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) attribuée par l'Etat à la commune et elle sert de base au département pour verser une subvention chaque année destinée à l'entretien de la voirie

Ainsi, alors que cette année, la longueur de voirie déclarée à la préfecture a été de 10 756 ml, elle est en réalité de 16 119 mètres linéaires. Pour en venir à cette conclusion, le Maire a repris une étude réalisée en 2008 par un géomètre et à réajusté les nouvelles voiries (achat, mise en enrobé...) avec l'outil de mesure du cadastre.

QUESTIONS DIVERSES

Eclairage public

L'Agglo fait face à une augmentation inédite du prix de l'électricité. Il est donc demandé aux communes de réduire l'éclairage public la nuit. Ainsi, Valence Romans Agglo propose :

pour les communes de plus de 5 000 habitants : extinction de l'éclairage de 23h à 5h30 au 1^{er} janvier 2023

pour les communes de moins de 5 000 habitants : extinction de l'éclairage de 22h à 6h (et à partir de 23h le vendredi soir et le samedi soir)

d'autoriser les illuminations de Noël uniquement du 8 décembre au 8 janvier.

Columbarium

Aujourd'hui, il ne reste plus qu'une seule case de disponible au columbarium du cimetière de St Michel. Un nouvel équipement sera donc nécessaire, une demande de devis est en cours. Le prix d'une cavurne est aujourd'hui de 300€, ce qui devrait être vraisemblablement augmenté pour faire face à ce nouvel investissement. Il pourrait être intéressant de comparer les prix des columbariums et concessions des communes alentours.

Repas des anciens

L'Espace du Bagnol a été réservé pour le samedi 3 décembre. Il est proposé de fonctionner comme l'année dernière : Personnes éligibles les plus de 65 ans, et colis seulement pour les plus de 70 ans.

Horaires d'ouverture de la mairie

Les horaires d'ouverture de la mairie avaient été modifiés pendant la période de remplacement de la secrétaire. Une ouverture le vendredi après-midi s'avère être une bonne chose. Il est donc proposé de fixer les horaires d'ouverture de la mairie comme suit :

Lundi 16h-19h ; Mercredi 9h-12h ; Jeudi 9h-12h ; Vendredi 14h-17h.

Divers

Elagage de la piste forestière : la commune du Chalon participera financièrement à hauteur de 50%

Les travaux de la Côte Maréchale sont presque terminés. Le plan de financement devrait être tenu, des dépenses imprévues ayant été bien prises en compte au départ et des augmentations de prix étant compensées par des prestations finalement non réalisées.

L'Agglo peut participer aux frais d'entretien des noues d'infiltration. Une demande de prise en charge a été faite pour la noue d'infiltration située dans le nouveau lotissement La Belle Noyeraie.

La maison située au 1 Rue du Chalon n'est pas en bon état. En raison de difficultés dans une succession, les propriétaires ne font rien. La mairie va faire une demande de devis pour estimer le coût de la démolition et la sécurisation de la maison mitoyenne.

La gendarmerie signale de nombreux vols de palettes en bois actuellement dans la Drôme

Il est décidé d'autoriser l'occupation de la Salle de Max un samedi par mois pour l'organisation de séances de Pilates.

Les bénévoles en charge de l'entretien de l'église ont besoin de matériel. Il est décidé de leur mettre des produits à disposition et de fournir un aspirateur professionnel.

Il a été signalé en mairie un problème d'accès d'un chemin rural. Il sera nécessaire d'aller constater.

La cérémonie du 11 novembre est prévue à 10h30 au cimetière de Saint Michel.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 20 janvier. Il pourrait être judicieux de faire la cérémonie des nouveaux arrivants en même temps.

La préfecture sollicite la commune pour déclarer à la DDT les éleveurs non professionnels de moutons qui pourraient faire l'objet d'attaque de loups.

Site internet : 292 connexions ont eu lieu sur le site internet et 1752 pages ont été consultées.

Tour des commissions :

Sivos :

Permanence des élus le premier lundi du mois

La rentrée s'est bien passée

Le SIVOS fait face à plusieurs impayés. Il a été décidé de solliciter la trésorerie pour mettre en place des procédures contraignantes (saisie employeur...)

Commission cadre de vie :

Projet de panneau « bienvenue à St Michel » en cours

Prochainement, une réunion est prévue pour l'organisation du marché de Noël (qui aura lieu le 10 décembre)

Sivu : des études sont en cours pour connaître la faisabilité d'implanter des ombrières sur le parking du Bagnol et pour la gestion des eaux pluviales issues de ces ombrières.

LA RELÈVE...

« L'ignorance est la clé de l'échec et le savoir ouvre toutes les portes. »
Nelson MANDELA,

La rentrée scolaire



Bienvenue à Angélique RODILLON,
nouvelle enseignante titulaire à
l'école élémentaire de Saint Michel.

Elle nous livre ses impressions :
« Je suis bien ici ! Le cadre agréable
et les conditions de travail sont opti-
males pour les apprentissages des
élèves : l'effectif réduit permet
d'adapter un parcours individualisé à
chaque enfant, les échanges avec les
familles sont facilités... J'ai reçu un
bon accueil. Je n'ai pas l'impression
de travailler car je vis mon métier
avec passion ! ».

A la cantine, avec Sophie, Catherine et Manon.



Le courseton



PETITE ENFANCE

Zoom sur les services et équipements proposés par l'Agglo pour les tout-petits !

A l'Agglo, grâce à plus de 500 professionnels répartis sur l'ensemble du territoire, on prend soin des tout-petits...

Les crèches collectives

Les 34 crèches collectives de l'Agglo accueillent les enfants du lundi au vendredi, en général entre 7h30 et 18h30. Les enfants sont pris en charge par des professionnels de la Petite enfance, dans des équipements spécialement conçus pour les tout-petits. Ils bénéficient d'un cadre adapté pour se sociabiliser et apprendre la vie en collectivité. Pour les parents, c'est confortable : les démarches administratives sont limitées et les repas et les couches sont pris en charge par la crèche.

Les crèches familiales

La crèche familiale est le compromis parfait entre accueil collectif et accueil individuel. Elle combine la garde à domicile chez une assistante maternelle salariée de l'Agglo (4 enfants maximum) et des temps de regroupements collectifs. Chaque semaine, les enfants et leur assistante maternelle profitent en effet d'ateliers et de sorties organisées par l'Agglo. Les assistantes maternelles échangent avec leurs collègues et les petits, eux, découvrent de nouveaux espaces de jeux et fréquentent d'autres enfants. Comme une crèche collective, la crèche familiale possède un directeur qui gère les projets de la structure et l'accompagnement des assistantes maternelles. Les parents signent un contrat avec la crèche, payent leur prestation à la fin du mois (tarifs selon les ressources) et n'ont rien d'autre à gérer.

Les assistantes maternelles indépendantes

Pour un mode d'accueil comme à la maison, les parents peuvent aussi compter sur l'une des 1 000 assistantes maternelles indépendantes agréées sur le territoire. Afin de les accompagner et de les conseiller dans ce choix mais aussi dans leurs démarches, l'Agglo accueille les parents dans l'un de ses 5 Relais Petite Enfance (RPE). Les Educatrices de Jeunes Enfants des RPE de l'Agglo proposent également des temps de formation pour les assistantes maternelles indépendantes qui le souhaitent, et des lieux d'éveil et de socialisation pour les enfants qu'elles accueillent, lors d'ateliers collectifs qui sont également l'occasion d'accompagner les assistantes maternelles indépendantes dans leurs pratiques éducatives et pédagogiques.

Les lieux d'accueil enfants-parents : éveil, psychomotricité et jeux jusqu'à 6 ans

Espaces de partage et de rencontre, les lieux d'accueil enfants-parents (LAEP) sont de véritables bulles d'air pour les familles. Les enfants peuvent jouer, observer, se découvrir et se rencontrer dans un environnement adapté. De leur côté, les parents échangent sur leurs doutes et interrogations du quotidien. Un lieu d'écoute et de parole, où des professionnels de la Petite enfance peuvent proposer leur expertise et leur soutien dans la relation parent-enfant. Tous les LAEP sont en accès libre, gratuits, anonymes, sans engagement de fréquence, ni de durée.

Infos pratiques

Une question, une demande d'inscription en crèche > contactez votre Point info au 04 75 81 30 30

À Romans-sur-Isère 13-15 rue Réaumur / petiteenfance.romans@valenceromansagglo.fr

À Valence 1 place Jacques Brel / petiteenfance.valence@valenceromansagglo.fr



UN MOT D'HISTOIRE

Création d'une classe enfantine 27 juillet 1902 :

Reunion Extraordinaire.

L'an 1902, le 27 juillet à 10 heures du matin, le conseil
M^{al} de la commune de St. Michel s'est réuni extraordⁱⁿ en
vertu de l'art. 47 de la loi du 5 avril 1884 sous la
présidence de M. Rosset Claude-Maurice,
Classe enfantine. Les Conseillers présents formant la majorité, la séance
a été ouverte et M. Jassoud Eugène élu secrétaire.

Le Conseil:

Vu le nombre considérable des élèves composant l'effectif de
deux écoles de St. Michel;

Considérant que les présences réelles sont de 60 en hiver à
l'école de garçons et de 70 à l'école de filles;

Que malgré la diminution de quelques unités dans les
mois d'été, on peut toujours compter sur 115 ou 120 enfants
en moyenne présents tous les jours;

Considérant que ce contingent comprend au moins 40
élèves de 3 à 7 ans qui ne font qu'encombrer les classes, sans
une cause de perpétuel dérangement et compromettent le
succès des études sans grands avantages pour eux;

Considérant enfin qu'un pareil état de choses est de
nature à avoir vite raison de la santé des maîtres les plus robustes.

Pour tous ces motifs, le Conseil demande la création d'une
classe enfantine et prie l'ad^{mi} d'assimiler ce projet à
celui de la construction d'un groupe scolaire dont les
plans et devis seront incessamment soumis à son approbation.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers M^{al} :

Le Maire,
Rosset

Genève Eugène
Jassoud Eugène
Puyjard

Jurvet
Jassoud Eugène

Berger
Bourcier

Brignon

Jullian Jules

UN MOT D'HISTOIRE



Le costume de l'écolier évolue.

Des sabots de bois aux souliers en cuir...



De la blouse au chandail...



BON A SAVOIR

« L'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde »

Nelson MANDELA

ARMÉE DÉFENSE

Le 1er régiment des spahis de Valence a convoqué les référents défense de chaque commune de la Drome afin de **développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense**. Le délégué militaire départemental adjoint de la Drome, Chef d'escadrons Bertrand ANSELME ainsi que la Directrice du Service départemental de la Drôme de l'ONAC-GV Madame Laure BONNET, nous ont exposé leur travail commun avec l'éducation nationale. Plusieurs projets de cohésion nationale et d'éducation citoyenne sont en cours, afin de transmettre aux jeunes les valeurs fondamentales de notre patrie : liberté, égalité, fraternité (SNU pour les 15-17 ans –voir ci-dessous). Le devoir de mémoire doit rester un des piliers de l'éducation.

L'armée se modernise et ouvre de nouvelles perspectives avec par exemple la création d'une cellule « cyberattaque ». L'armée française recrute 16000 postes par an, dans de multiple domaines. Le CIRFA de Valence recrute 120 jeunes par an dès l'âge de 16 ans. Les personnes intéressés par des stages d'immersion d'une semaine, par le SNU, ou par un stage de 3eme, peuvent se renseigner en mairie en prenant rendez-vous avec le référent défense (aux horaires de permanence le lundi soir).



ACCUEILLIR UN VOLONTAIRE SNU

Le Service national universel qu'est-ce que c'est ?

UN PARCOURS CITOYEN EN 3 ÉTAPES

Le Service national universel (SNU) s'adresse à tous les jeunes Français de 15 à 17 ans qui souhaitent s'investir dans une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale. Il comporte un séjour de cohésion et une mission d'intérêt général. Chaque jeune peut ensuite poursuivre une période d'engagement s'il le souhaite.

4 OBJECTIFS POUR ÊTRE ACTEURS DE SA CITOYENNETÉ

- Faire vivre les valeurs républicaines
- Renforcer la cohésion nationale
- Développer une culture de l'engagement
- Accompagner l'insertion sociale et professionnelle

3 ÉTAPES COMPLÉMENTAIRES

- 1** Séjour de cohésion
 - ✓ 2 semaines
 - ✓ dans un autre département
- 2** Mission d'intérêt général
 - ✓ 84 heures réparties au cours de l'année
 - ✓ près de chez soi
 - ✓ l'année qui suit le séjour de cohésion
- 3** Engagement volontaire
 - ✓ partout en France ou dans le monde selon les dispositifs
 - ✓ entre 16 et 25 ans

337 jeunes drômois inscrits à la campagne 2022 :

- 24 en février, 129 en juin et 184 en juillet.

En parallèle, la Drôme a accueilli :

- 165 jeunes, en juin, au centre du Martouret, à Die ;
- 139 jeunes, en juillet, au lycée Le Valentin, à Bourg-Lès-Valence.

2023 :

- Objectif 100 000 jeunes au niveau national, soit environ 1 000 pour la Drôme.

2027 :

- Généralisation à une classe d'âge, soit environ 800 000 jeunes au niveau national, et **6 000 pour la Drôme**



Le 16.09.2020

[GÉNÉRATION SNU] ÉPISODE 4 : ALBAN ET LA PROTECTION CIVILE

La Mayenne a été un département sévèrement touché par l'épidémie de la Covid-19. Alban, 15 ans, a voulu aider la population de son territoire à faire face à cette crise.

OUVERTURE MAIRIE : plage horaire supplémentaire d'accueil au public le vendredi de 14h à 17h.

BAC A SEL : du sel est mis à disposition à côté du local technique pendant la période hivernale.

LES CHIENS : les aboiements de chiens peuvent incommoder le voisinage. Des solutions existent, pensez y ! Les propriétaires sont priés de ramasser les déjections de leur compagnon à 4 pattes pendant leurs promenades.

ARRÊTÉ DU 15 NOVEMBRE : dans le cadre de la réduction des dépenses énergétiques, l'extinction de l'éclairage public est fixée de 22h à 6h, sauf les mardis, vendredis et samedis (23h).

LE TCHAT-BOT : l'agglô va mettre à disposition des administrés, début 2023, une plateforme d'échanges en ligne pour toutes les questions du quotidien. www.valenceromansagglô.fr

CHRONIQUE MÉTÉO

Chronique météo de Marcelle

- **Fin mai 2022** : les « saints de glace » traditionnels ne se sont pas présentés ! Juste quelques gouttes pour rafraîchir l'atmosphère ont jalonné nos journées.
- **Juin** : météo assez chaotique avec averses, orages, tonnerre et chaleur. Le thermomètre s'emballe : on dépasse les 30° et le manque d'eau se fait sentir. C'est le temps des moissons qui sont légèrement perturbées par quelques pluies à la fin du mois.
- **Juillet** : L'été est là ! Soleil et ciel bleu accompagnent la fête du village qui s'est déroulée le 3. Une ondée orageuse a surgi en fin d'après-midi mais elle n'a pas perturbé la suite de la soirée, conclue par le magnifique feu d'artifice. Ensuite, beaucoup de chaleur et hélas toujours aucune goutte d'eau. Juillet se termine sous un soleil de plomb...
- **Août** : On ne change rien côté météo ! Soleil brûlant, manque d'eau, températures dépassant les 35° en journée. De nombreux incendies aux conséquences dramatiques se déclarent dans le sud-ouest de la France ; les pompiers largement mobilisés luttent avec courage face à de nombreuses difficultés. Chez nous, la nature ne sait plus où elle en est : des violettes fleurissent, quelques arbres bourgeonnent... mais période de restrictions pour les jardins : l'usage de l'eau est contraint, lié à la sécheresse.
- **Septembre** : la rentrée des classes s'effectue sous le soleil. Les températures baissent légèrement en milieu de mois puis une bise frisquette fait son apparition le 20, comme si elle nous rappelait que « Hé ! c'est l'automne ! ». Pluie et fraîcheur (10° max) : quelques cheminées sont mises en route...
- **Octobre** : brusque changement de température ! C'est l'été indien en avance... Décidément, rien ne va plus ! Les matinées sont agréables (12°) et les après-midis plus que plaisantes puisqu'on atteint quasiment les 24° tout au long du mois. Dans la campagne, les activités s'enchaînent : récolte des noix, déplacement des brebis avec leurs clochettes chantantes, labours. La rosée est abondante le matin, les feuilles tombent et la nature souffre : les rivières sont basses. Enfin, la pluie arrive le 21, accompagnée de quelques coups de tonnerre : cela reconforte un peu les jardiniers et les agriculteurs ! Cela reste un mois d'octobre étonnant au niveau des températures...

Le message de la Poste:

Propriétaires de chiens : Votre facteur est précieux, protégez-le !

En 2021, 165 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne-Rhône-Alpes. La gravité de ces agressions s'est traduite par 709 jours d'arrêts de travail. Au-delà des blessures physiques infligées par le chien, les facteurs et factrices mordus sont fragilisés et repartent en distribution anxieux de se retrouver à nouveau face à un chien. Ces agressions sont imputables à des chiens réputés « gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant ». Tout propriétaire de chien, est donc concerné par ce risque, qui engage sa responsabilité pénale.

Pour permettre la distribution de votre courrier tout en protégeant votre facteur, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes de La Poste vous remercie de vérifier que :

- ✓ votre boîte aux lettres est positionnée et accessible depuis l'extérieur de votre propriété (sans que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou à travers un grillage).
- ✓ votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de la propriété.
- ✓ d'apposer (sur la base du volontariat) un sticker fourni par La Poste informant le facteur ou son remplaçant de la présence d'un chien

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

LA FAUTE A QUI ?

"Je suis tombé par terre, c'est la faute à Voltaire, le nez dans le ruisseau, c'est la faute à Rousseau." On connaît la chanson, elle est tirée des « Misérables ». Pas la comédie musicale, le roman de Victor Hugo qui lui-même l'avait "empruntée" à une chanson composée en 1817 pour railler le clergé prompt à faire de Voltaire et de Rousseau les fauteurs de la Révolution. En voici un extrait : " Si tant de prélats mitrés au paradis sont entrés par Sodome et par Cythère/des clefs s'ils ont un trousseau, c'est la faute à Rousseau ; s'ils entrent par derrière, c'est la faute à Voltaire." Ce n'est pas du meilleur goût... disons que la satire y gagne ce que la poésie y perd. De toute manière, ce n'est ni de littérature ni d'anticléricisme dont il sera question dans ma chronique mais de comportement.

Nous sommes tous (ou presque) des Gavroche qui pensent que leurs déconvenues sont forcément "la faute à..." mais que leurs éventuels succès ne doivent rien à personne. Des Gavroche qui sont persuadés d'être pour beaucoup dans la réussite des autres mais si peu dans leurs échecs. Des Gavroche qui auraient pour devise « à moi la victoire, aux autres la défaite ». Le général Joffre en était convaincu : "je ne sais pas qui a gagné la bataille de la Marne, disait-il, mais je sais bien qui l'aurait perdue."

C'est pour cela que nous disons "on a gagné" quand notre équipe favorite a gagné ou "ils ont perdu" quand le résultat n'est pas celui que nous espérions. Il suffirait pourtant de quelques secondes pour nous rendre compte à quel point notre comportement est inepte. Ce sont les joueurs qui gagnent ou qui perdent le match. Nous, nous ne faisons que flatter notre chauvinisme ou perdre nos illusions. Rien de plus.

C'est le même emballement qui faisait dire à Paul Reynaud, alors chef du gouvernement : "nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts." C'était le 3 Septembre 1939 ; le 14 juin 1940, les Allemands entraient dans Paris et s'installaient en France pour quatre ans. Mais comme il fallait bien que cette avanie soit la faute à quelqu'un, les Français se sont lancés à la recherche des fautifs et ils en ont trouvé. Ils ont sacrifié ces boucs émissaires mais les Allemands ne sont pas partis.

En matière de sport comme en matière de politique, il ne suffit pas de clamer « on est les plus forts pour gagner », il ne suffit pas de trouver un fautif pour effacer la défaite. Cette façon de faire ne marche qu'à notre détriment. Plus nous nous enferrons dans la mauvaise direction, moins nous avons de chance de trouver la bonne. Nous serions bien avisés de nous en souvenir par les temps qui courent.

Winston Churchill disait qu'un "peuple qui oublie son passé est condamné à le revivre." Si nous ne voulons pas que l'histoire bégaie, il faut apprendre à penser autrement. « C'est la faute à... » est une carabistouille qu'on nous serine depuis des siècles. Elle part de l'idée que l'homme est un être méchant qui ne peut faire que le

mal, ce qui est loin d'être prouvé. Comme le disait Francis Bacon (le philosophe, pas le peintre) : "calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose." Et ce ne sont pas les calomniateurs qui manquent.

Vers 200 avant notre ère, un poète romain a prétendu que chaque homme était un loup pour les autres. Deux siècles plus tard, le fils d'un charpentier juif a décrété que tous les hommes étaient pêcheurs et qu'il devait les sauver. Au siècle dernier, un philosophe français a soutenu que "l'enfer, c'est les autres", et ce n'est pas fini. Aujourd'hui c'est la planète qu'on nous reproche de faire rissoler à petit feu.

Pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que si nous croyons ou faisons semblant de croire ces billevesées, c'est uniquement parce que cela nous arrange. Savoir qu'il y a quelque part un "pelé, [un] galeux dont nous vient tout le mal", est rassurant. Surtout quand on escompte sur une espèce de justice immanente pour lui faire rendre gorge. Ce qui revient à nous poser en victime et à attendre les bras croisés que les fautifs réparent les dommages qu'ils nous ont causés.

Le hic, c'est que ces fautifs n'existent que dans notre tête. Ces gens que nous incriminons n'ont que faire de nos états d'âme, d'autant plus que la plupart ignorent que nous en avons et que les autres s'en fichent. C'est encore plus absurde d'incriminer la société, les réseaux sociaux ou n'importe quelle autre entité. Elles sont dénuées de conscience et donc de volonté de nuire.

A bien y réfléchir, peu importe que ce qu'il nous arrive soit - ou non - lié à des causes que nous ne contrôlons pas. Cela signifie que nous pouvons être les seuls maîtres à bord de notre vie. C'est à nous, et à nous seuls, de l'orienter vers ce que nous pensons être bon pour nous. Il ne tient qu'à nous, et à nous seuls, de devenir celui que nous voulons être. Nous n'y arriverons sans doute que partiellement mais au moins nous aurons essayé. Nous saurons alors qui il faut blâmer (un peu) et qui il faut féliciter (beaucoup). Nous et personne d'autre.

Lucien PARAT. inesys1@orange.fr

ETAT CIVIL 2022



MARIAGES et PACS :

Jean Marc LAMY et Catherine CHAMPOUX le 26/11/2022
Stéphane PRÉVOST et Patricia OYANE OYEGUE le 19/01/2022
Alexandre MEHDI et Maëva PARMENTIER le 25/03/2022
Philippe ROYANNEZ et Isabelle BÉRENGER le 22/04/2022
Clément DYE et Jessica MORIN le 05/07/2022

NAISSANCES :

Liam STEWART le 20/12/2021
Livia POIRIER le 14/06/2022
Lyana DOMINGOS DE FARIA le 28/07/2022
Léandre BAËZA le 06/08/2022
Raphaël PREVOST le 04/10/2022
Raphaël JASSOUD le 08/11/2022



DECES :

Juliette BERNE le 20/12/2021
Robert LAMBERT le 12/02/2022
Thierry LARRA le 19/02/2022
Philippe VERMOTE le 03/05/2022
Serge SAINT-ESPES le 26/08/2022
Josette GUICHARD le 16/11/2022

DERNIÈRE MINUTE

Une crèche a été réalisée dans l'église de St Michel. L'accès au public est possible en journée, durant tout le mois de décembre.

Un groupe de travail sur la sécurité routière et la signalisation va être mis en place. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître en mairie.

Une borne wifi avec accès internet gratuit a été installée dans la cour de la mairie.

Des coupures d'électricité en début d'année: Téléchargez l'application moncowatt.fr pour être informé.

INFOS PRATIQUES

Mairie :

Secrétariat : 04.75.02.63.48

Email : saintmichelsursavasse@valenceromansagglo.fr

Site web : www.saintmichelsursavasse.fr

Horaires d'ouverture au public : le lundi de 16h à 19h, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h. Permanence du Maire et des adjoints : le lundi de 18h à 19h

Ecoles :

Elémentaire : 04.75.05.00.74

Maternelle : 04.75.02.74.24,

Cantine/garderie : 09.63.69.00.74.

La pesée à la bascule : 04.75.02.93.93

La boulangerie : 04.75.05.90.14

L'Agence postale à la Mairie de Montmiral :

tél : 04.75.45.39.50 Horaires d'ouverture : Le lundi, mardi, jeudi, samedi de 9h à 12h, le vendredi de 13h30 à 17h

Les Services d'urgence : Pompiers 18 Samu 15 Police 17 Gendarmerie 04.75.45.11.13

Suivez les informations du panneau lumineux depuis votre smartphone, votre tablette ou votre ordinateur via le lien :

<https://saintmichelsursavasse.infos-municipales.fr>

Aquarelle de Joëlle ZWOJSZCZYK



**L'équipe municipale de St Michel
vous souhaite de bonnes fêtes !**